

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FTSE EPRA Nareit Developed Europe ex UK Green CTB, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY

Classe "UCITS ETF Capitalisation" - ISIN code LU2008763935

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement.

Le Fonds cherche à répliquer (avec un écart de suivi\* maximum de 1 %) la performance de l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe ex UK Green EU CTB (NTR) (l'« Indice ») en investissant dans les actions émises par des sociétés immobilières composant l'Indice, tout en respectant les pondérations de l'Indice (réplication totale).

L'indice est composé de sociétés immobilières européennes cotées (après exclusion du Royaume-Uni) sélectionnées sur la base de trois considérations d'investissement durable : Certification de bâtiments écologiques, consommation d'énergie et données sur les émissions de carbone, tout en visant à respecter les objectifs de l'indice de transition climatique Climate Transition Benchmark (CTB) de réduction de l'intensité carbone d'au moins 30 % par rapport à l'univers d'investissement initial et d'atteinte d'un objectif supplémentaire de décarbonisation de 7 % chaque année, tel que défini dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie.

La pondération maximale d'une société au sein de l'indice est limitée à 10 % à chaque date de rebalancement.

Par conséquent, les sociétés ayant commis d'importantes violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues de l'Indice.

Le type d'approche mis en œuvre ici est thématique (l'indice est composé de sociétés qui fournissent des produits et des services apportant des solutions concrètes à des défis environnementaux et/ou sociaux spécifiques et qui cherchent à profiter de la croissance future prévue dans ces domaines, tout en apportant des capitaux pour la transition vers une économie inclusive à faible émission de carbone). La stratégie extra-financière de l'Indice peut comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou le rebalancement de l'Indice.

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul et les règles de contrôle et de rebalancement périodiques, ainsi que sur la méthodologie générale commune à tous les indices FTSE, figurent sur le site Internet [www.ftserussell.com](http://www.ftserussell.com).

\* L'écart de suivi est un indicateur de risque qui mesure l'écart entre la performance d'un fonds et celle de son indice.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg).

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

← →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.

- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.

- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?

La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé sera long.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- Risque opérationnel et lié à la garde d'actif.** Certains marchés offrent moins de sécurité que la plupart des marchés réglementés internationaux ; les prestations relatives à la conservation et à la liquidation effectuées pour compte du compartiment investi sur ces marchés, pourraient s'avérer plus risquées.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez consulter la section « Risques d'investissement » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% (**)
Frais de sortie	3,00% (**)
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	0,40%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants est basé sur les frais passés calculés au 31 octobre 2020

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

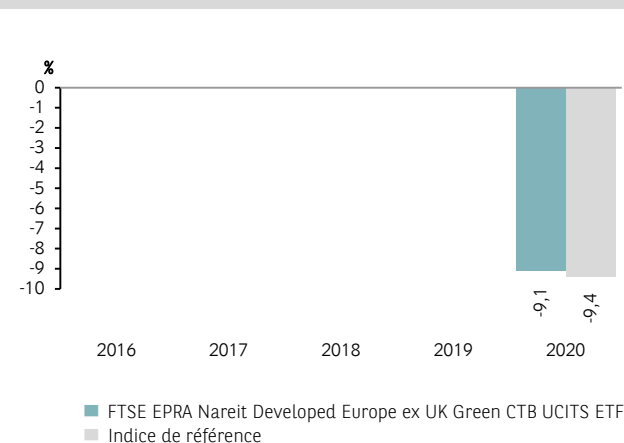
(\*\*) Les **frais d'entrée** et **sortie** du marché primaire ne s'appliquent pas sur le marché secondaire.

Outre les frais d'entrée, de sortie ou de conversion, un prélèvement anti-dilution (de maximum 0,3 % pour la souscription et la conversion en actions du compartiment et de maximum 0,05 % pour la sortie et la conversion en actions d'un autre fonds) peut être payé au compartiment afin de couvrir les frais de transaction.

Conversions non autorisées.

**Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).**

## Performances passées



- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur pour l'avenir.
- Les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée en 2019.
- Les performances passées ont été calculées en EUR
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire après réinvestissement des revenus distribuables.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH
- Des informations supplémentaires concernant le Fonds, incluant les valeurs liquidatives, le dernier prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, en français, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, ou sur le site [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/footer/politique-de-remuneration/> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 juin 2021.